

mable que cette fête fut la dernière qui ait été célébrée à Lyon avant la chute de Robespierre, et que la fête de la *Raison* n'eut pas lieu. Tout nous porte à croire qu'elle fut confondue avec celle de l'*Être suprême*; notre opinion sur ce point se trouve confirmée par une phrase d'un discours que le maire Bertrand prononça au Conseil général, en réponse à une députation de la société populaire des jacobins qui invitait le Conseil à mettre dans l'exécution de la fête de l'*Être suprême* toute la pompe et la solennité exigée par son auguste objet. Voici cette phrase : « Cette fête sublime et majestueuse, qui remplace pour nous celle de la *Raison*, attendue et désirée depuis long-temps par nos concitoyens, s'accorde avec les sentimens de nos cœurs.... »

1817. » Découverte d'une conspiration contre l'état.
1698. 9. Le consulat délivre à Léonard Buigner, marchand à Lyon, un mandement de 600 livres pour sucre, café, eau de la reine de Hongrie, bougies de table, oranges de Portugal, vin de Saint-Laurent et autres choses présentées à M^{me} de Villeroi, religieuse aux Carmélites, le premier jour de cette année.
1814. 9.-10. Départ de la dernière colonne des troupes alliées occupant Lyon depuis le 21 mars. Pendant ce laps de temps la ville a eu à loger et à nourrir 15,000 hommes par jour, tant en garnison qu'en passage; la dépense générale la ville durant les 79 jours de cette occupation s'est élevée, indépendamment des frais de logement et de nourriture, entièrement et directement supportés par l'habitant, à 1,518,255 fr. 9 c., la moyenne proportionnelle pour chaque jour d'occupation a été de 19,218 f. 40 c. Voy. une Ord. roy. du 20 novembre 1816.
1823. 10. Mort du P. Michel Coyssard, recteur du collège de la Trinité, auteur de plusieurs ouvrages publiés à Lyon.
1871. 12. *Séance consulaire*. Il avait été ordonné la veille au conseil de M. le gouverneur, auquel assistaient les eschevins qu'il serait fait procession générale, et qu'il y serait porté le précieux Saint-Sacrement, laquelle procession passerait par les lieux accoutumés : et pour ce que aucuns de la nouvelle religion pourraient être refusans de tendre tapisseries au-devant de leurs maisous, pour la révérence du Saint-Sacrement, a esté par le même moyen ordonné que les penons des lieux auxquels ladite procession passera, tendront ou feront tendre au-devant desdites maisons de ceux de ladite prétendue religion qui seront refusans.
1861. » *Jour de l'Octave de la Fête-Dieu*. Un calviniste inconnu foule aux pieds la Sainte-Eucharistie après l'avoir prise de la main du prêtre. Il est